

A la FNSEA, le train de vie hors sol des dirigeants

19 FÉVRIER 2020 PAR AMÉLIE POINSSOT

Le syndicat majoritaire du monde agricole dénonce régulièrement les conditions de vie de plus en plus difficiles du secteur. Mais ses cadres dirigeants se sont rarement portés aussi bien. Mediapart s'est plongé dans les arcanes de la FNSEA. Premier volet de notre enquête.

À trois jours de l'ouverture du Salon de l'agriculture, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a tracé les grandes lignes thématiques de cette édition 2020 : faiblesse des revenus et retraites agricoles, changement climatique et lutte contre les zones de non-traitement aux pesticides (ZNT) sont au cœur de ses préoccupations. « *On ne peut pas faire plus vert quand on est dans le rouge*, a déclaré la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, lors de la conférence de presse préparatoire au salon, ce mardi 18 février. *Or un certain nombre d'agriculteurs ont l'économie de leur exploitation dans le rouge. 30 % des agriculteurs n'ont pas pu se dégager de revenu durant l'exercice 2017.* »

Si le secteur recouvre des situations très diverses, une grande partie de la profession, de fait, va mal. Selon l'Insee, le revenu moyen des agriculteurs exploitants une fois déduits leurs déficits était de 1 210 euros par mois en 2017.

Du côté des dirigeants salariés du syndicat majoritaire des exploitants agricoles, nulle menace en revanche sur le pouvoir d'achat. C'est plutôt l'inverse. Selon les informations de Mediapart, le train de vie de la direction de la FNSEA est allé *crescendo* ces derniers temps, tandis qu'un nouveau poste a été trouvé pour l'ancienne directrice générale, Catherine Lion. Officiellement retraitée depuis octobre 2019, cette dernière, désormais conseillère à temps partiel, touche aujourd'hui des revenus proches de ceux, déjà importants, qu'elle percevait quand elle dirigeait le syndicat.

Dans les comptes de l'organisme financé en grande partie par les cotisations syndicales de ses adhérents et des subventions publiques (6,3 millions d'euros pour les premières *via* les fédérations départementales FDSEA et les « Associations spécialisées » ; 4,2 millions d'euros pour les secondes), nulle amélioration du résultat ne vient justifier ce nouveau traitement salarial : le déficit de la FNSEA se creuse d'année en année. En novembre dernier, à l'occasion d'une réunion du personnel, des pertes à hauteur de 1,5 million d'euros ont été annoncées pour l'année 2019.

Les niveaux de salaire de la direction du syndicat historique du monde agricole, qui compte près de 120 salariés, n'ont pourtant rien de modeste. Ils sont déjà bien supérieurs à ce qui se fait dans des entreprises de taille équivalente, mais aussi à ce qui se pratique dans les autres syndicats. Insuffisant, semble-t-il, pour le nouveau directeur général, Clément Faurax... Prenant ses fonctions en avril 2019, ce dernier a décidé une augmentation immédiate sur la plupart des postes de direction allant, selon les cas, de 5 à 30 % du montant de leur rémunération.

Lui-même, devenant directeur général après avoir été directeur adjoint, s'est octroyé une hausse de 22 % après avoir déjà connu une revalorisation de près de 8 % en 2017. Il émarge aujourd'hui à 13 400 euros brut mensuels, soit 3 300 euros de plus que le ministre de l'Agriculture qui est rémunéré, comme les autres membres du gouvernement, 10 100 euros brut chaque mois.

Celui qui a remplacé Clément Faurax au poste de directeur adjoint après avoir été directeur du département « entreprises et territoires », Jean-Louis Chandellier, a connu la hausse la plus significative : + 30 %. Le salaire mensuel de ce dernier est actuellement de 9 600 euros brut. Le directeur du département « économie et développement durable » s'est quant à lui vu attribuer une hausse de 11,5 % pour atteindre 7 500 euros brut, tandis que le directeur du département des affaires sociales a touché une hausse de près de 13 % pour atteindre 7 400 euros brut.

« Les augmentations réalisées restent dans la tendance des augmentations habituelles et doivent s'évaluer dans la durée, justifie Clément Faurax dans un entretien à Mediapart. À la FNSEA, il n'y a pas que des augmentations pour des gens qui changent de poste : il y a aussi des évolutions régulières de rémunération. On est sur quelque chose de très classique. »

Quant au niveau général de rémunération des membres du comité de direction du syndicat, le directeur général reconnaît que ce sont des salaires « extrêmement importants », mais qui « sont dans la grille de ce qui se fait dans le secteur des organisations professionnelles de l'importance de la FNSEA », et qui « permettent d'apporter un service ». « Ce qui nous importe, c'est la plus-value apportée à l'agriculteur. Notre action au quotidien, c'est d'être efficace pour que l'agriculteur s'en sorte le mieux possible. »

Lors de la passation de pouvoir, le cas le plus frappant a sans doute été celui de la directrice générale sortante, Catherine Lion.

Suivant un découpage original, pendant les quelques mois précédant sa retraite, d'avril à septembre 2019, le salaire de cette dernière est maintenu au même niveau que lorsqu'elle dirigeait la FNSEA. Pourtant, pendant cette période, Catherine Lion n'a plus aucune fonction d'encadrement ni de responsabilité au sein du syndicat des exploitants agricoles : elle est affectée à un poste de conseillère. Et elle n'est employée qu'à temps partiel.

Comme le stipule l'avenant à son contrat de travail, Catherine Lion devient en effet « conseillère auprès de la Direction générale et de la présidente de la FNSEA ». Qui plus est, nous apprend cet avenant, « Madame Catherine Lion désirant ne pas travailler à temps complet, il est convenu qu'elle accomplira chaque année 125 jours de travail par an », soit trois jours par semaine. Sa rémunération brute est répartie entre un salaire de base à 8 900 euros et une « prime mensuelle » de 6 000 euros.

En un mois, l'équivalent de ce que touche un exploitant agricole sur une année

« Quand Catherine Lion est partie de son poste de directrice générale, nous avons souhaité bénéficier de son expertise, précise son successeur à la tête de l'organisation administrative du

syndicat. *Nous lui avons confié deux missions : un mandat au CESE [Le Conseil économique social et environnemental – ndlr], et une mission de réflexion intitulée FNSEA 2025, qui vise à réformer nos modes de fonctionnement. »*

Résultat, Catherine Lion touche, à partir d'avril, 14 900 euros brut mensuels sur un poste de conseillère à temps partiel – pour 14 800 euros de salaire lorsqu'elle était directrice générale à temps plein. Autrement dit, pour trois jours de travail par semaine, l'équivalent de ce que touche en moyenne un exploitant agricole sur une année entière...

Nouveau changement de statut le 1^{er} octobre. À cette date, Catherine Lion est officiellement à la retraite. Elle touche alors, de la part de la FNSEA, 146 300 euros brut au titre des indemnités de départ à la retraite, soit 42 100 euros de plus que la base de l'accord interne au syndicat qui permet à ses salariés de toucher, au moment de leur départ en retraite, une prime équivalente à six mois de salaire.



Catherine LION

Profession : Cadre dirigeant

Mandature : 2015 - 2020

Membre au titre de la **vie économique et dialogue social**

Représentants des exploitants et des activités agricoles

Désignée par : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Fonction : Ancienne directrice générale de la FNSEA

La fiche de Catherine Lion sur le site du Conseil économique, social et environnemental. © CESE

Depuis, Catherine Lion n'est jamais partie. Elle est toujours salariée à temps partiel du syndicat, pour une rémunération de 7 100 euros brut mensuels, et elle cumule cet emploi avec sa pension de retraite – ce qui est autorisé par la loi. La retraite de l'ex-DG de la FNSEA s'élevant, d'après la direction du syndicat, à environ 37 % de son ancien salaire, Catherine Lion touche, à l'heure où nous écrivons ces lignes, un total retraite + salaire de plus de 12 500 euros par mois.

Pour calculer le montant de sa pension, Catherine Lion a par ailleurs bénéficié, là aussi, des ressources de la FNSEA. C'est le cabinet « France Retraite », facturé 4 200 euros à l'organisme syndical, qui a missionné un gestionnaire de retraite pour traiter son dossier. « Assistance à liquidation de retraites », « analyse préalable de situation » et « prestation platine VIP », peut-on lire sur la facture que Mediapart a pu consulter. Dans le monde du travail ordinaire, les salariés constituent eux-mêmes leur dossier de départ en retraite – une démarche administrative qui peut s'avérer longue et fastidieuse si l'on est passé par différents employeurs au cours de sa vie professionnelle.

Comme nous l'avons vu plus haut, Catherine Lion siège par ailleurs au CESE, le Conseil économique social et environnemental. Si elle reverse au syndicat ses indemnités de membre de l'assemblée (3 845 euros brut), comme il est de règle à la FNSEA, elle s'assure, là aussi, un régime de retraite complémentaire avantageux avec le système de cotisation dont bénéficient les membres de l'assemblée du CESE. Lorsqu'ils font valoir leurs droits à la retraite, les anciens membres du CESE ont droit en effet à une pension mensuelle de 360 euros s'ils ont effectué un mandat, à une pension de 720 euros en cas de réalisation de deux mandats.

Contactée, Catherine Lion n'a pas répondu à nos questions.

Le cumul des mandats et des rémunérations n'est pas propre à l'ancienne directrice générale. Au sein du syndicat majoritaire, plusieurs cadres dirigeants et élus de premier plan y ont recours, multipliant de ce fait leurs sources de revenus.

À cet égard, le profil du nouveau directeur général adjoint, Jean-Louis Chandellier, pose question. À la tête d'une exploitation céréalière, cet homme est également le directeur d'une association d'accompagnement à la création d'exploitations agricoles (GAEC & Sociétés, domiciliée au 11 rue de la Baume, siège de la FNSEA), professeur et membre du conseil stratégique de l'Ihedrea (Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, école privée d'enseignement supérieur), auteur de plusieurs ouvrages juridiques, et maire depuis 2014 de Brouy, dans l'Essonne. Jean-Louis Chandellier est pourtant employé à temps plein par la structure syndicale.

Selon le directeur général, il n'y a pas d'incompatibilité. Au contraire. Pour l'activité qu'il exerce à la FNSEA, Jean-Louis Chandellier peut effectuer son temps plein, assure Clément Faurax. Le mandat de maire d'une commune de 150 habitants, tout comme l'activité d'exploitant du directeur général adjoint seraient sans impact sur la structure. Son poste de directeur de GAEC & Sociétés – société complètement imbriquée dans la FNSEA – ne lui apporterait pas de rémunération supplémentaire.

« Nos collaborateurs ont un rôle d'appui technique, mais ils ont aussi un rôle d'ambassadeur, précise Clément Faurax. Nous avons plusieurs collaborateurs qui donnent des cours en tant que salariés de la FNSEA. C'est important qu'ils puissent porter une parole à l'extérieur et qu'ils soient reconnus comme étant les experts sur la place. Je trouve que c'est bien et c'est une autre façon de mener sa mission pour la FNSEA. »

Contacté, Jean-Louis Chandellier n'a pas donné suite à nos questions. C'est la directrice de la communication de la FNSEA, Christine Claudon, qui y a répondu, précisant que l'intéressé avait *« pratiquement arrêté d'enseigner »*, que toutes ses activités en dehors du syndicat étaient effectuées sur son temps libre ou durant ses congés payés, et que sa fonction de directeur de l'association GAEC & Sociétés était assumée à hauteur de 15 % de son temps salarié, avec un contrat de mise à disposition de la FNSEA.

Dans un communiqué de presse diffusé quelques heures après la mise en ligne de notre article, la FNSEA ne dément aucune de nos informations. *« La FNSEA assume pleinement les niveaux de rémunération de ses cadres dirigeants »*, peut-on lire dans son texte.

L'organisation, qui estime que les rémunérations des membres du comité de direction de la FNSEA sont « *en dessous des normes de rémunération pour une organisation professionnelle nationale de cette taille* », annonce par ailleurs avoir déposé une plainte « *pour vol d'informations* ».

Cette politique salariale favorable à la direction du syndicat ne ruisselle pas. À la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, l'écart salarial va de un à sept au sein des effectifs.

Fonds pour la gestion de l'emploi agricole: un système de prélèvements sociaux au bénéfice de la FNSEA

21 FÉVRIER 2020 PAR **AMÉLIE POINSSOT**

Deuxième volet de notre enquête sur la FNSEA, à la veille de l'ouverture du Salon de l'agriculture. Selon nos informations, un fonds destiné à un observatoire de l'emploi agricole, financé par des cotisations obligatoires, alimenterait les caisses du syndicat majoritaire.

Ce sont trois lettres apparemment inoffensives. GPE, pour Gestion Prévisionnelle de l'Emploi en agriculture. Trois lettres qui pèsent pourtant lourd dans les comptes de la FNSEA, le syndicat majoritaire du monde agricole.

Derrière ces trois lettres, ce sont en effet plus de sept millions d'euros qui transitent chaque année. Selon des informations de Mediapart, une partie de ce fonds financé par les cotisations sociales des employeurs agricoles, et censé contribuer à des expertises sur l'emploi dans l'agriculture, permettrait de payer des frais de fonctionnement et de renflouer les caisses du syndicat, en déficit depuis quelques années. Le 29 novembre dernier, au cours d'une réunion interne, des pertes à hauteur de 1,5 million d'euros sur 2019 ont été annoncées au personnel du syndicat.

Au départ, quand le dispositif est créé en 2002, l'idée ne manque pourtant pas d'intérêt : il s'agit de créer un observatoire de l'emploi agricole, de rendre les métiers du secteur plus attractifs, et de mettre en place des axes de développement dans l'une des branches de l'économie française qui a connu le plus vaste plan social de ces dernières décennies.

Depuis, la situation a continué de se détériorer : ces vingt dernières années, selon les statistiques du ministère de l'agriculture et de la MSA (Mutuelle sociale agricole), près du quart des exploitations agricoles ont cessé leur activité. Une vague de suicides a profondément affecté le secteur – qu'Édouard Bergeon raconte dans son film *Au nom de la terre*, qui a fait plus de 1,5 million d'entrées à l'automne dernier – et les salariés agricoles,

souvent saisonniers, connaissent une grande précarité. Si certains grands céréaliers tirent leur épingle du jeu, de plus en plus d'exploitations sont dépassées par un système très profitable aux industries agroalimentaires et, surendettés, de nombreux agriculteurs ne parviennent plus à dégager un revenu décent.

Face à cette situation critique, le dispositif de la GPE pèse sur les exploitants agricoles, le financement de ce fonds étant alimenté par une cotisation patronale fixée à 0,20 % de la masse salariale.

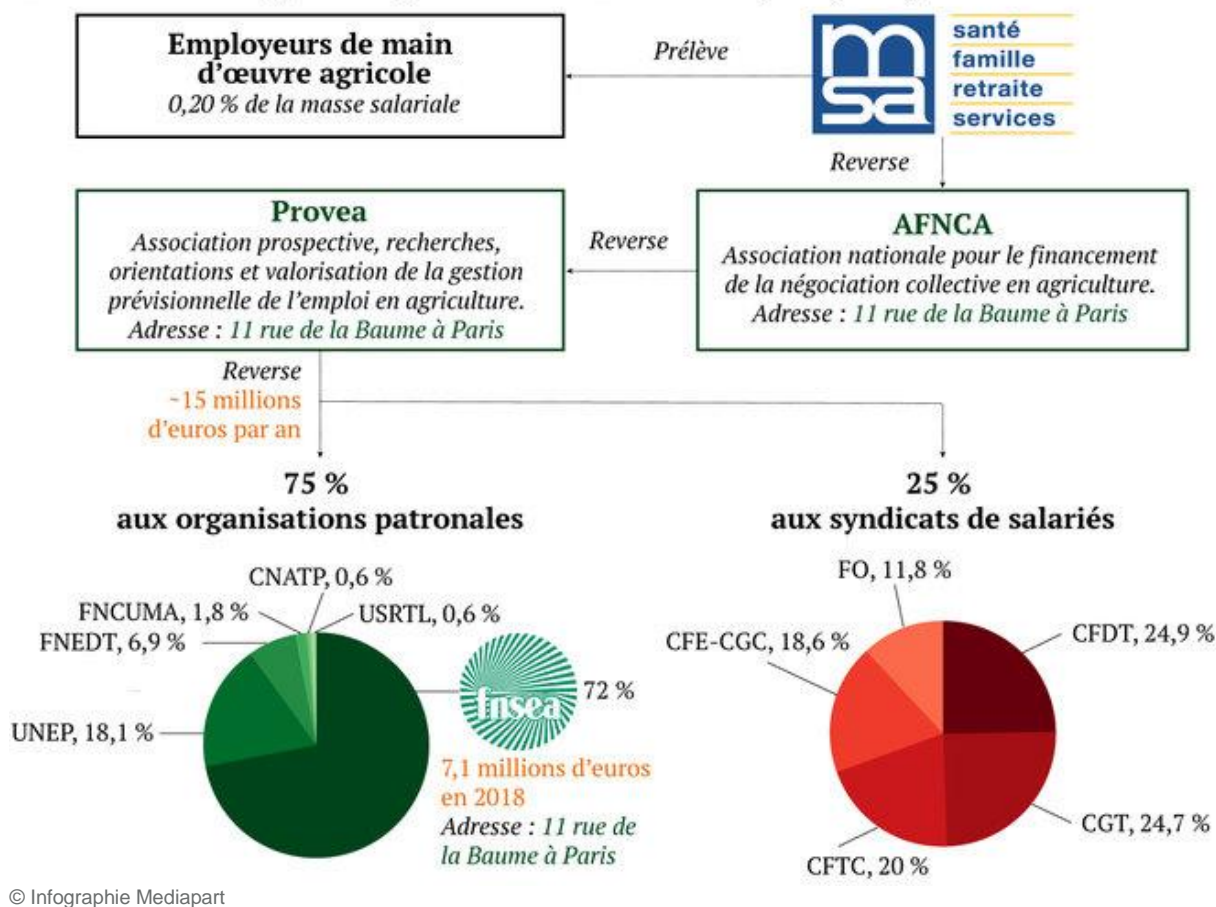
L'architecture, complexe, est révélatrice du mécanisme mis en place par le syndicat historique du monde agricole depuis des décennies afin de conserver son ascendant sur les ressources du secteur.

Le produit de ces cotisations, prélevées comme toutes les cotisations sociales du monde agricole par la MSA, passe en effet par deux associations dites paritaires, l'AFNCA (Association nationale pour le financement de la négociation collective en agriculture) et Provea (association Prospective, recherches, orientations et valorisation de la gestion prévisionnelle de l'emploi en agriculture). Elles sont toutes deux domiciliées au 11 de la rue de la Baume à Paris... qui n'est autre que le siège de la FNSEA (*voir notre infographie ci-dessous*).

À de rares exceptions près, ce sont les mêmes personnes qui siègent dans les conseils d'administration des deux structures. Leurs comptes sont certifiés par le même commissaire aux comptes que celui qui intervient pour le syndicat. Et le secrétariat de Provea est assuré par Clément Faurax lui-même, le directeur général de la FNSEA. Quand nous essayons de joindre l'association par téléphone, on nous renvoie d'ailleurs directement à la direction de la communication du syndicat des exploitants agricoles.

Sur le site de la MSA, aucune information n'est disponible sur ces deux associations auxquelles cotisent les employeurs agricoles, qu'ils soient ou non syndiqués à la FNSEA. Ni l'une ni l'autre n'ont rendu leurs comptes publics. En France, toute association qui touche plus de 153 000 euros par an de subventions publiques y est tenue. L'AFNCA et Provea, par qui transitent chaque année quelque 15 millions d'euros issus de prélèvements sociaux, ne semblent pas soumises à cette obligation.

Les fonds de la gestion prévisionnelle de l'emploi (GPE)



C'est auprès du Journal officiel que nous obtenons les statuts des associations. Provea a pour objet « *d'être un conseil des études, recherches et prospectives pour la gestion prévisionnelle des emplois en agriculture et son développement, d'organiser le financement de la gestion prévisionnelle des emplois et son développement [...], d'examiner les résultats des travaux, études et réflexions [...], de définir des orientations ou prospectives communes à destination des partenaires sociaux, et des différents acteurs du monde agricole* ».

De son côté, l'association AFNCA est censée, selon ses statuts établis en 1992, « *organiser le financement de l'information, de l'animation, des frais de déplacement et des rémunérations ou des indemnités de perte de revenus des salariés et des employeurs, désignés par leur organisation syndicale ou professionnelle, pour participer à la négociation collective [...]* ».

Problème, dans un cas comme dans l'autre : les partenaires sociaux du monde agricole qui ne sont pas liés aux réseaux FNSEA ne bénéficient pas de cette participation, le résultat des études sur l'emploi est peu lisible – seulement deux colloques ont été organisés par Provea depuis 2002 – et les sommes collectées ne sont guère paritaires dans la répartition.

Elles sont attribuées par Provea pour 75 % aux organisations professionnelles d'employeurs dites représentatives – c'est-à-dire à la FNSEA pour 72 % de la part patronale et à quelques autres organisations de filières pour le reste (en 2019, on y trouvait la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun – FNCUMA –, la Fédération nationale entrepreneurs des territoires – FNEDT –, l'Union nationale des entreprises du

paysage – UNEP –, l'Union syndicale des rouisseurs tailleurs de lin de France – USRTL –, la Chambre nationale des artisans des travaux publics et du paysage – CNATP). La part attribuée aux syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) n'est que de 25 %, tandis que les trois autres syndicats du monde agricole, Coordination rurale, Confédération paysanne, Modéf, restent en dehors du système.

Des reliquats mis en réserve

C'est ainsi que la FNSEA a touché, en 2018, environ 7,1 millions d'euros au titre de la GPE. Une manne non négligeable pour cet organisme qui enregistre chaque année entre 20 et 24 millions d'euros de recettes : elle est supérieure aux subventions publiques de la FNSEA, qui touche près de 4,2 millions par an de l'État au titre du financement syndical, et devance même les cotisations syndicales – en 2018, celles-ci s'élevaient à près de 6,3 millions d'euros (*voir notre infographie ci-dessous*).

Résultat : cette ressource censée être gérée suivant les règles du paritarisme bénéficie principalement... au fonctionnement d'une organisation patronale.

La GPE permet notamment, pour un montant d'environ 1,7 million d'euros en 2018, de rémunérer et de financer les frais de 17 salariés à la FNSEA. Leurs missions sont diverses. Elles peuvent consister en un travail de coordination des enquêtes menées sur le terrain par les fédérations locales sur les rémunérations, le temps de travail ou encore les besoins en compétences du secteur agricole ; mais elles peuvent aussi consister en des services juridiques à destination des employeurs, ou encore contribuer à la gestion des ressources humaines des fédérations locales. Autrement dit, des services d'accompagnement autres que des études sur l'état de l'emploi dans le secteur agricole, objectif premier de la gestion prévisionnelle de l'emploi en agriculture.

Le directeur général de la fédération syndicale, Clément Faurax, dément cependant toute possibilité d'une attribution des fonds GPE pour autre chose que des missions de gestion prévisionnelle de l'emploi. Il assure que ces attributions se font en toute transparence et que tout est contrôlé en interne, avec le respect d'un cahier des charges, un fléchage exact, et une validation effectuée par un commissaire aux comptes.

La GPE permet par ailleurs d'attribuer des financements à la trentaine d'« Associations spécialisées » adhérentes de la FNSEA. En 2018, la part du budget GPE allouée à ces associations défendant les intérêts de différentes filières de production était d'environ 800 000 euros.

Officiellement, cet argent est distribué pour des missions d'études sur l'emploi agricole à l'échelle d'une branche (la filière du lait, par exemple). Des « conventions GPE » sont signées chaque année pour cadrer ces versements. Mais il peut arriver que les sommes servent à renflouer les caisses d'associations à l'agonie. Selon des informations recueillies par Mediapart, en 2019, la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) s'en remet ainsi au fonds GPE de la FNSEA pour faire face à ses problèmes de trésorerie. L'adresse de cette association ? 11 rue de la Baume... Interrogée à ce sujet, la directrice de cette fédération ne nous a pas répondu.

Il faut dire que ces « Associations spécialisées » constituent à leur tour une source importante des finances du syndicat, lequel peine parfois à collecter les cotisations de ses propres fédérations. Dans le budget annuel de la FNSEA, les cotisations de ces associations pèsent près de 1,3 million d'euros. Autrement dit, une kyrielle de structures sont liées les unes aux autres autour d'une circulation d'argent à double sens.

Une affectation qui ne serait pas justifiée est toutefois impossible d'après Clément Faurax, interrogé au sujet de l'argent versé à ces associations.

Il arrive également qu'une partie du fonds GPE contribue au financement des campagnes électorales aux chambres d'agriculture. En 2018, année précédant les élections organisées début 2019, 1,7 million d'euros est ainsi pris sur le budget GPE pour rémunérer divers prestataires et agences de communication au nom de la « campagne métiers » – un poste de dépenses qui n'apparaît pas les autres années. Cette information est également démentie par la direction générale de la FNSEA.

En outre, environ un million d'euros du budget GPE est consacré annuellement aux « frais généraux » de la FNSEA (loyer, électricité, ménage...), ainsi qu'à diverses dépenses administratives et salariales faites au siège du syndicat.

Enfin, selon nos informations, une réserve, dite « GPE excédents » permet d'atténuer le déficit de la FNSEA par le biais d'écritures comptables. Depuis la création du dispositif de la gestion prévisionnelle de l'emploi, en effet, des reliquats sont régulièrement mis de côté et placés pour générer des revenus financiers. Ces réserves s'élèvent aujourd'hui à plus de dix millions d'euros, et en 2018, elles ont rapporté près de 450 000 euros d'intérêts. C'est dans ces réserves que des sommes sont tirées pour réduire l'ampleur du déficit du syndicat.

Ainsi, en mars 2019, lorsque les comptes 2018 de la FNSEA sont votés en assemblée générale comme chaque année lors du congrès du syndicat, le déficit, qui s'élevait à 1 588 000 euros quelques semaines auparavant, tombe à 898 000 euros. La différence ? 690 000 euros. La somme est passée des réserves « GPE excédents » aux recettes du syndicat.

Une stratégie qui n'est pas nouvelle

Ce n'est que trois mois plus tard, en juin 2019, que Clément Faurax fournira l'affectation des sommes. Au fil de ces quelques pages détaillant *a posteriori* 690 000 euros de dépenses pour la « gestion prévisionnelle de l'emploi », on trouve des copier-coller des missions des années précédentes. On y trouve par exemple la mission « *Poursuite du projet de mise en œuvre d'un outil de gestion des adhérents permettant de répondre aux exigences de la mesure de la représentativité patronale* » (coût sur le papier : 100 000 euros, contre 200 000 euros l'année précédente). On trouve également la mission « *PaieAgri.fr, Faire connaître le produit et favoriser un service de qualité pour les employeurs* » (coût sur le papier : 100 000 euros, contre 150 000 euros l'année précédente – PaieAgri.fr est un logiciel d'assistance de fiches de paye pour les employeurs agricoles développé depuis 2017).

On trouve aussi une mission « *Campagne aux élections chambres d'agriculture* », ou encore « *Action syndicale du mois juin 2018* »... Où il est question, dans des termes

parfaitement identiques à l'année précédente, des mêmes « *travaux internes* » (« *Préparation des documents pour la mobilisation [...], lien avec les interprofessions et les Associations spécialisées participantes à la mobilisation [...], intégration dans les éléments de langages globaux, participation à la mobilisation* »). Pour la somme de 150 000 euros.

Dépenses réelles ? Missions fictives ? Doubles imputations comptables ? Outre le lien de ces « missions » avec l'emploi agricole, ces écritures comptables posent question.

Un an plus tôt, la méthode était exactement la même. Début 2018, ce sont 970 000 euros qui sont pris dans les réserves excédentaires de la GPE pour le bilan comptable de l'exercice 2017. Le déficit se retrouve alors limité à 51 000 euros. Clément Faurax, directeur général adjoint de la FNSEA pendant cette période, fournit l'affectation des sommes six mois après la clôture des comptes, en septembre 2018.

Cette stratégie d'utilisation des ressources liées aux prélèvements obligatoires, par le syndicat majoritaire, n'est pas nouvelle. Elle était déjà en place lorsque la GPE a été créée, en 2002.

Selon un document confidentiel que s'est procuré Mediapart, qui rend compte d'une réunion la même année de la commission employeurs de la FNSEA, l'objectif du syndicat n'est pas, alors, de partager des fonds avec d'autres partenaires sociaux au profit des travailleurs agricoles. Il est clairement de tirer un bénéfice, pour l'organisation syndicale, de l'augmentation des cotisations employeurs. Le président de la « commission employeur » de la FNSEA (alors Claude Cochonneau, décédé depuis) explique notamment, selon ce compte-rendu, « *l'intérêt pour notre syndicat de renforcer l'aide juridique apportée aux employeurs agricoles qui permettrait de conserver l'influence de la FNSEA* ».

L'homme vise en particulier les cotisations « AFNCA », annonçant une hausse significative sans qu'il y ait eu ni concertation ni chiffrage des besoins. Autrement dit, il est demandé aux employeurs de main d'œuvre agricole, qu'ils soient syndiqués ou non, de contribuer au financement d'une structure syndicale. L'augmentation en question ne sera *in fine* pas appliquée.

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles n'a jamais été interpellée pour sa gestion des fonds GPE. Pourtant, en 2012, un rapport parlementaire évoque ce système, dénonçant en particulier le rôle de l'association Provea, au cœur du dispositif. C'est le rapport Perruchot, qui sera interdit de publication mais fuitera dans la presse.

Ce rapport porte sur le financement des syndicats et met notamment en évidence que l'argent collecté pour la GPE n'est pas réparti paritairement comme il se doit, et que l'affectation des sommes manque singulièrement de transparence. « *L'utilisation des fonds est ensuite très libre* », lit-on dans cette étude. « *Certes les financements du paritarisme sont en principe affectés à des objets spécifiques. Des exemples [...] montrent cependant qu'ils peuvent aussi couvrir des dépenses sans rapport évident avec leur objet, mais beaucoup plus liées au fonctionnement courant et à la promotion des organisations.* »

Position hégémonique

Non seulement cet argent collecté *via* des prélèvements obligatoires sur les employeurs, qu'ils soient syndiqués ou non, ne revient pas vers l'ensemble de la profession, mais de plus, il vient indirectement conforter la position hégémonique de la FNSEA. « *La position acquise de fait, dans le paysage de la représentation patronale, par chaque organisation professionnelle, dépend en partie du niveau de ses ressources, qui lui permettent, par exemple, d'organiser des "événements" médiatisés plus ou moins prestigieux* », poursuit le rapport.

Le bénéfice des financements de ce que l'on appelle le paritarisme contribue donc significativement à l'existence et à la visibilité des organisations concernées, conclut le rapport. « *Or, ce bénéfice n'est pas véritablement lié à une "représentativité" objective, mais semble principalement résulter, d'une part de l'histoire – avec notamment les positions avantageuses que sont parvenues à conserver jusqu'à présent les organisations les plus anciennes dans la répartition des divers mandats [...] –, d'autre part de l'habileté avec laquelle d'autres organisations ont su légitimer l'instauration de prélèvements conventionnels sectoriels qui, s'agissant de la partie patronale, leur profitent principalement ou exclusivement...* »

Dans *Une histoire du patronat* (éditions La Découverte, 2009), le journaliste Erwan Sez nec mettait également cette situation en évidence et s'interrogeait : « *À quoi sert Provea ? Ses statuts évoquent la gestion prévisionnelle de la main d'œuvre agricole et la mise en place d'observatoires. Sur le terrain, on cherche en vain les réalisations à la hauteur des dix millions collectés chaque année. Parfaitement au courant des errements financiers de Provea, le ministère de l'agriculture n'a jamais demandé à la FNSEA de rendre des comptes sur l'emploi de cette nouvelle taxe parafiscale.* »

Face à cette gestion des prélèvements sociaux par la FNSEA, la justice administrative a pourtant été saisie. En 2004, la Coordination rurale a déposé un recours au Conseil d'État. Son recours, accepté dans un premier temps, a ensuite été rejeté, au motif que la Coordination rurale, n'étant pas « représentative » de la profession, ne pouvait pas prendre part au dispositif de la GPE.

Du côté du service juridique de l'organisation, on explique : « *L'arrêté de reconnaissance de la représentativité a été pris en 2017, au terme de négociations qui ont duré près de dix ans. Un seuil a été fixé : il faut que le syndicat ait au moins 8 % d'adhérents employeurs sur le total d'employeurs adhérents aux syndicats patronaux agricoles pour être reconnu comme représentatif. La Coordination rurale [qui compte près de 15 000 adhérents, pour une FNSEA à 212 000 adhérents – ndlr] ne pouvait pas le justifier.* »

Le seuil a été fixé sur décision ministérielle, alors que le syndicat né au tournant des années 1990 prônait, lui, une représentativité calculée sur les résultats aux élections des chambres d'agriculture pour pouvoir participer pleinement à la négociation collective. Plus démocratique... et largement plus bénéfique pour les deux syndicats alternatifs à la FNSEA : au niveau national, la Coordination rurale a récolté 21,54 % des voix aux élections chambres d'agriculture de l'an dernier, tandis que la Confédération paysanne (10 000 adhérents) a recueilli 20,04 % des suffrages (*voir notre infographie ci-dessus*).

Bernard Lannes, le président de la Coordination rurale, enfonce le clou : « *La FNSEA et les associations interprofessionnelles, c'est une oligarchie qui a mis la main sur le monde*

agricole. Les organisations qui bénéficient de Provea sont des satellites de la FNSEA. C'est un système bien organisé pour que ce soit elle qui contrôle. Les prélèvements Provea, c'est une taxe syndicale. Ce sont des fonds mal employés, mais ils ne sont pas perdus pour tout le monde. »

Le président du syndicat assure n'avoir jamais vu un seul rapport d'activité de l'association dite paritaire. « *C'est censé être un observatoire de l'emploi agricole, mais c'est une pompe à finance. Il n'y a aucune déclinaison sur le terrain, d'autant que les exploitants qui ont besoin de main d'œuvre se tournent vers des sociétés d'intérim. »*

Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne, assure qu'aucune information n'est jamais parvenue non plus à son syndicat au sujet des fonds et des activités de Provea.

Pour Jacques Bonati, ancien juriste de la Confédération paysanne qui a travaillé dans le passé sur des dossiers concernant la FNSEA (notamment celui des « cotisations forcées » au bénéfice des Associations spécialisées des filières blé, maïs et oléoprotéagineux), le dispositif autour de l'association Provea est à l'image d'autres circuits financiers qui avantagent le syndicat majoritaire. Mais « *personne n'ose s'attaquer à la FNSEA car il y a une crainte de retombées de violence contre les politiques, et le nombre de gens et de structures qui bénéficient de ce système est considérable* ».

« *Tout employeur agricole qui souhaite obtenir des informations sur l'utilisation des fonds peut contacter Provea, assure pourtant Clément Faurax, le directeur général de la FNSEA. Nous leur répondons, évidemment.* »

Œuvres sociales des salariés agricoles : l'autre mécanisme qui profite à la FNSEA

23 FÉVRIER 2020 PAR [AMÉLIE POINSSOT](#)

Selon les informations de Mediapart, le mécanisme d'œuvres sociales pour les salariés agricoles créé en 2015 servirait pour partie à alimenter les caisses de la FNSEA. Via ce dispositif cousin des comités d'entreprise, le syndicat a touché un million d'euros.

Le secteur agricole est longtemps resté à l'écart des dispositifs en vigueur dans les entreprises de plus de 50 salariés. Comment mettre en place un comité d'entreprise et des œuvres sociales dans un secteur économique éclaté, où les exploitations emploient une main-d'œuvre limitée et souvent saisonnière ? Le paysage paraît complexe... La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FNSEA) a su trouver une solution. Sous la forme d'un mécanisme à son profit.

C'est en 2015 que le dispositif voit le jour. Une association « *paritaire* » – mais domiciliée au 11 rue de la Baume à Paris, siège de la FNSEA – est alors créée, l'ASCPA (Association sociale et culturelle paritaire en agriculture), afin de prendre en charge la gestion des activités sociales et culturelles des salariés agricoles. Leur financement repose sur un taux de cotisation

patronale de 0,04 % sur les employeurs de main-d'œuvre agricole, et les fonds récoltés pèsent plus de 1,4 million d'euros par an.

L'argent, ventilé à travers un circuit complexe passant par la MSA – la Mutuelle sociale agricole, l'organisme qui collecte les prélèvements sociaux du secteur –, l'association AFNCA (*voir le second volet de notre enquête*), puis l'ASCPA, permet de fournir aux salariés de la production agricole, à partir de six mois d'ancienneté, des cartes de réduction offrant des conditions avantageuses dans différentes infrastructures (centres de loisirs, opérateurs de tourisme, spectacles, musées, centrales d'achat...). C'est la « carte Campagne ».

En 2019, 386 753 salariés y avaient droit sur un ensemble de 658 441 salariés agricoles comptabilisés par la MSA, soit moins de 60 % de la main-d'œuvre agricole.

Mais cet argent permettrait aussi d'autres choses. Entre autres, de contribuer à combler le déficit de la FNSEA et d'économiser ainsi des dizaines de milliers d'euros sur des coûts de fonctionnement qui lui sont propres.

Selon l'enquête menée par Mediapart, une troisième structure a en effet été introduite par la FNSEA elle-même dans ce circuit (*voir l'infographie ci-dessous*), dont les autres représentants du monde agricole – Confédération paysanne, Coordination rurale, Modef – ne font pas partie.

Cette structure, c'est la société « Campagne Développement », une société à responsabilité limitée avec pour associée unique la FNSEA et domiciliée au 11 rue de la Baume à Paris. Autrement dit, toujours au siège de la fédération syndicale.

Cette société a pour objet, peut-on lire dans ses statuts, « *de proposer des services en vue de participer à la dynamique de la vie sociale et culturelle des actifs de l'agriculture, de leurs familles et, plus généralement, des habitants du monde rural* ».

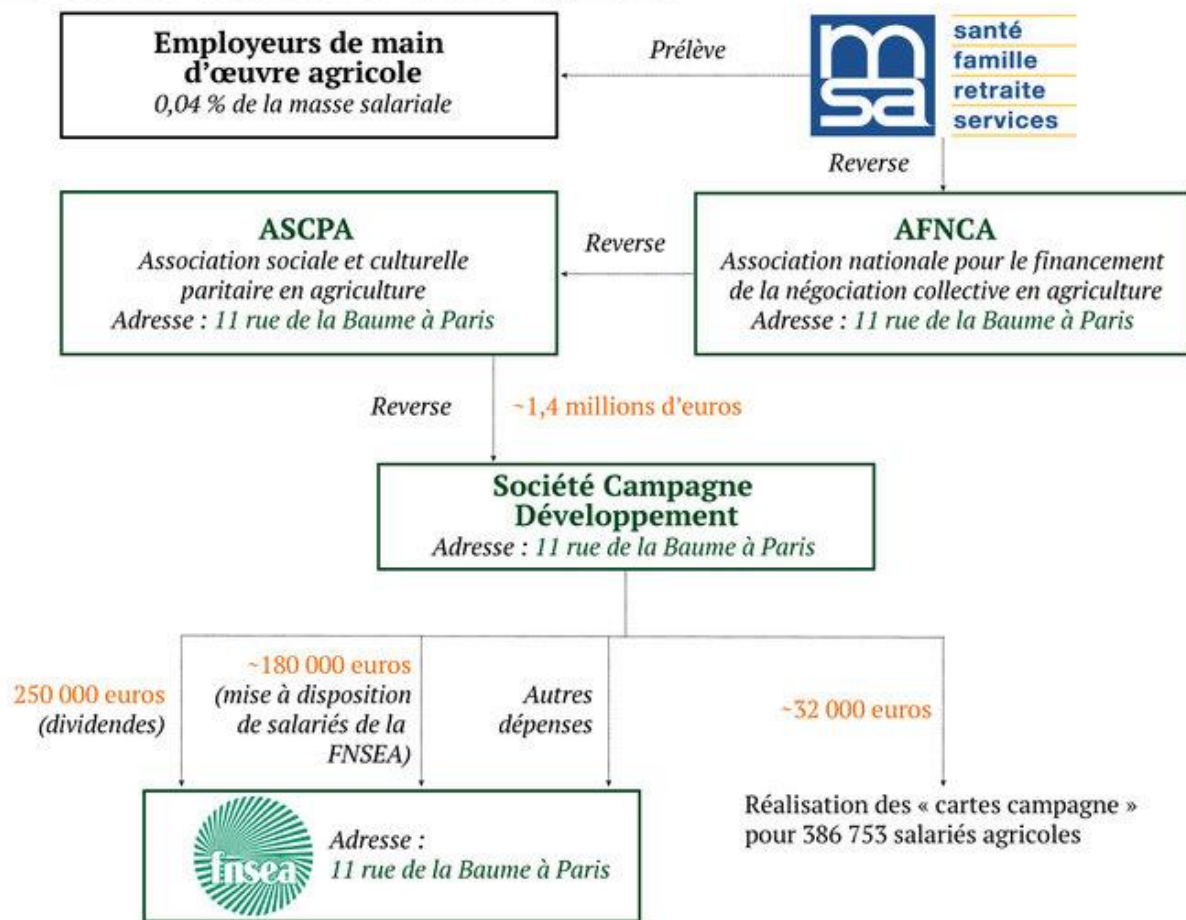
Sans qu'aucune convention n'ait été signée à ce jour entre les deux organisations, l'ASCPA reverse directement les fonds prélevés auprès des employeurs agricoles à Campagne Développement, en échange de la réalisation des cartes Campagne.

Cette société, qui ne compte pas d'effectifs salariés, ne tient pas de conseil d'administration ni d'assemblée générale, est pilotée directement par Clément Faurax, directeur de la FNSEA, qui en est le gérant.

Lorsque l'on examine la comptabilité de la société, on voit en effet rapidement que les parois ne sont pas étanches avec la fédération syndicale : trois salariés à plein temps sont mis à la disposition de Campagne Développement par la FNSEA – un service que le syndicat facture environ 180 000 euros à la société.

Ce transfert n'est pas anodin : il permet à la FNSEA de récupérer le coût des charges sociales sur ces trois salaires. Au siège du syndicat majoritaire, ces salariés sont désignés comme les « *collaborateurs CD* » (pour « Campagne Développement »).

Les œuvres sociales des salariés agricoles



© Mediapart

Autre ligne qui interroge, le « *plan de communication* » de PaieAgri.fr. Ce site est un service d'assistance à l'établissement des fiches de paye pour les employeurs, développé depuis 2017 par la FNSEA. Or la société Campagne Développement consacrait en 2019 100 000 euros à la communication autour de ce service sur des fonds issus, comme on l'a vu, de cotisations patronales destinées au financement d'activités pour les salariés.

Les frais liés à un tel site de gestion ne devraient-ils pas être imputés sur la comptabilité de la fédération syndicale ? La ligne budgétaire est d'autant plus étonnante que, comme nous l'avons vu dans le deuxième volet de notre enquête, en 2018, théoriquement, 100 000 euros ont déjà été imputés sur les fonds GPE (gestion prévisionnelle de l'emploi) pour « *faire connaître* » ce site de gestion et « *favoriser un service de qualité* », et, en 2017, 150 000 euros l'étaient de la même façon...

Dans le budget de Campagne Développement, on trouve également une ligne « *Retour Réseau* ». Il s'agit là de l'ensemble des versements aux fédérations départementales pour leur promotion de la carte Campagne sur le territoire. Quelque 150 000 euros sont ainsi distribués.

Enfin, depuis 2016, Campagne Développement fait remonter 250 000 euros de dividendes chaque année à la FNSEA, unique associée de la structure. Au nom de quel apport dans l'activité de la société ? Pour Clément Faurax, cette remontée de dividendes s'explique simplement : « *Campagne Développement développe une activité commerciale : son but, c'est*

de développer une activité qui génère du résultat, et c'est normal que le résultat remonte à l'actionnaire principal qui investit sur cette activité. »

Répondant aux questions de Mediapart, celui qui est à la tête de la direction administrative du syndicat assure d'ailleurs que l'objectif était précisément de ne pas mélanger les genres.

« Nous avons développé une société de commercialisation parce que nous sommes attachés à diversifier nos ressources. Nous voyons bien que le nombre d'agriculteurs diminue, que les cotisations diminuent, et qu'il faut donc diversifier nos activités. Campagne Développement est une des pistes que nous avons mises en place. Le but n'est pas de gagner de l'argent pour gagner de l'argent. Il est de faire vivre notre syndicalisme et d'être efficace pour les exploitants agricoles. Nous avons besoin de ressources. On peut contester le rôle d'influence que nous voulons avoir... mais les agriculteurs qui adhèrent estiment que ce rôle d'influence est nécessaire. »

Au total, ce sont un million d'euros qui ont été ainsi transférés dans les caisses du syndicat depuis la mise en place de ce dispositif d'œuvres sociales à destination des salariés. Ajoutée aux économies de coûts et aux dépenses que nous avons vues plus haut, cette remontée des dividendes est une façon, pour la FNSEA, de prélever de l'argent sur les revenus des employeurs agricoles, qu'ils soient syndiqués ou non à l'organisation présidée par Christiane Lambert.

Ce n'est pas sans intérêt pour l'état des finances de l'appareil syndical : comme dans le cas du fonds de la « *gestion prévisionnelle de l'emploi* » que nous avons décortiqué dans le deuxième volet de notre enquête, cet argent lui permet de combler pour partie son déficit croissant depuis quelques années, tandis que les dirigeants du syndicat bénéficient d'un traitement salarial particulièrement généreux (voir *notre premier volet*). Le 29 novembre dernier, au cours d'une réunion interne, des pertes à hauteur de 1,5 million d'euros sur 2019 ont été annoncées au personnel du syndicat.

Au regard de toutes ces « dépenses » de la société Campagne Développement, le coût de fabrication réel des cartes Campagne est révélateur de la bulle constituée autour du dispositif. Pour l'année écoulée, l'ensemble de ces cartes a été facturé par la société environ 1,45 million d'euros à l'association ASCPA, chargée des sommes collectées auprès des employeurs agricoles. Soit 3,75 euros pièce (HT). Les fabriquer ne coûtait pourtant à Campagne Développement que... 32 400 euros, soit un prix de revient de 0,08 euro par carte.

Sur le site Internet de Carte Campagne. © Carte Campagne

Dans ce circuit, selon nos informations, un autre syndicat aurait bénéficié au passage de quelques milliers d'euros. C'est la CGT. En échange d'initiatives culturelles en parallèle de réunions et stages syndicaux, l'institut Iresa – une émanation de la filiale agroalimentaire du syndicat de Montreuil (la FNAF-CGT) – a facturé jusqu'en 2018 40 000 euros par an à la société. Sur ces factures, il est sobrement écrit : « *Convention Iresa / Campagne Développement* ».

Interrogée à ce sujet, la FNAF-CGT confirme avoir reçu des paiements pour les années 2015, 2016 et 2017 (soit 120 000 euros au total), mais assure que les paiements ont cessé par la suite. La fédération s'est rendu compte qu'elle ne remplissait pas sa mission, ainsi que nous l'a expliqué Freddy Huck, membre du bureau national de la FNAF-CGT.

Plusieurs salariés et employeurs du secteur contactés par Mediapart ignorent tout de ce dispositif d'œuvres sociales, ce qui fait planer des doutes sur la diffusion d'informations par la société Campagne Développement à l'ensemble du monde agricole, au-delà des réseaux de la FNSEA.

Au service juridique de la Coordination rurale, on n'est guère étonné de ce circuit : « *Chaque fois que nous avons découvert un nouveau système de financement via les prélèvements obligatoires, nous avons pu voir que l'intérêt n'était pas d'améliorer le bien-être des agriculteurs, explique-t-on. La carte Campagne augmente le montant des cotisations employeur. La question se pose de la rétrocession. Qui bénéficie in fine de ce système ?* »

Véronique Marchessau, secrétaire générale de la Confédération paysanne, assure de son côté qu'aucune information sur ce dispositif n'est jamais parvenue à son syndicat.